



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 43022

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la proposition de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance d'instituer une « journée nationale de la Résistance » fixée au 27 mai, jour de la tenue de la première réunion du Conseil national de la Résistance sous la présidence de Jean Moulin. Approuvant cette démarche, elle lui demande si celle-ci est susceptible de recueillir son assentiment et dans l'affirmative dans quels délais cette journée nationale de la Résistance pourrait être instituée.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le ministre délégué aux anciens combattants entend conduire. Il est en effet important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par la Résistance soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté aux fondations de mémoire (Fondation de la Résistance, Fondation de la France libre, Fondation pour la mémoire de la déportation, Fondation Charles-de-Gaulle, Fondation pour la mémoire de la Shoah) est une des illustrations importantes de cette volonté. De nombreuses initiatives tournées directement vers les jeunes sont également entreprises. L'institution d'une journée nationale de la Résistance est une suggestion qui mérite une grande attention. Elle suppose toutefois, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Le ministre tient à rappeler que le Président de la République a marqué avec force le soixantième anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce jour une cérémonie à Paris. L'année passée a également été marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le soixantième anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance. L'année 1944, quant à elle, demeure dans la mémoire collective comme celle de la renaissance de la liberté, après quatre ans d'occupation par les troupes du régime nazi. Cette victoire qui a permis le rétablissement de la démocratie a cependant eu un coût humain, qu'ont payé aussi bien les armées que les combattants de l'ombre et les populations civiles. Ainsi, en 2004 est commémoré le soixantième anniversaire des débarquements et de la libération du territoire national. La résistance intérieure ayant contribué à cette victoire, des cérémonies de grande ampleur en présence de hautes autorités de l'État seront organisées sur plusieurs sites en relation avec les combats du maquis. Enfin, le ministre précise que le site internet intitulé « Mémoire des hommes » ouvrira une nouvelle base de données sur laquelle figureront les noms des 1 006 victimes fusillées au mont Valérien.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43022

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5015

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6409